



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE LES LOGES EN JOSAS

Formulaire de demande d'aide financière à l'énergie

Le document est à compléter et à remettre en Mairie avec les pièces demandées avant le 15 novembre 2021.

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour vos dépenses d'électricité et de gaz. Celle-ci est versée en une seule fois dans l'année. Le CCAS accorde les aides financières en fonction du Quotient Familial* selon les conditions suivantes :

- Résider aux Loges en Josas
- Être non imposable et avoir un Quotient Familial* inférieur ou égal à 800 euros.

Demandeur

Conjoint ou concubin

Nom :

Nom:

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Courriel :

Nombre d'enfants mineurs vivant au foyer :

La demande doit être accompagnée obligatoirement :

1. Photocopie du ou des dernier(s) avis d'imposition du foyer
2. Relevé d'identité bancaire
3. Attestation du quotient familial CAF

Je soussigné(e), _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et les documents joints sont exacts.

Le

Signature

*le calcul du QF est celui défini par la Caisse d'Allocations Familiales